



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-025

Objet : Validation des projets à présenter au titre du « Fonds vert ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en appui à la transition écologique des collectivités territoriales, le gouvernement inscrit au projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023), le fonds vert. Celui-ci doit soutenir les investissements des collectivités locales en faveur de la transition écologique ;

Considérant que l'objectif de ce fonds est d'aider les collectivités à accélérer la transition écologique en exerçant un effet levier pour des actions autour de 3 axes :

Axe 1 : performance environnementale :

- Rénovation énergétique, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairages publics, rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation de protection des bâtiments contre les vents cycloniques.

Axe 2 : adaptation des territoires au changement climatique :

- Appui financier aux collectivités gestionnaires de digues dans le cadre de la compétence GEMAPI,
- Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte,
- Renaturation des villes et des villages.

Axe 3 : amélioration du cadre de vie :

- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité,
- Recyclage foncier,
- Développement du covoiturage,
- Accompagnement du redéploiement de zones à faibles émissions mobilité (ZFE).

Considérant que s'ajoute à ces axes une mesure dédiée à l'appui à l'ingénierie. Le fonds vert peut alors aider les collectivités à faire émerger des projets à forte ambition environnementale sur une enveloppe dédiée à des prestations d'ingénierie, d'animation, de planification ou de stratégie. Au-delà de l'appui financier aux projets des collectivités, le fonds vert peut financer des prestations d'ingénierie pour les porteurs de projets qui en ont besoin afin de faciliter la mise en œuvre de projets financés par cette mesure du fonds vert ;

Considérant que les projets validés par les instances de CAP Nord Martinique doivent être soumis aux services de l'État en 2 vagues :

- Les grands projets qui s'inscrivent dans une démarche stratégique et qui devront être validés par ceux-ci au 1er trimestre 2023,
- Des projets moins transversaux et moins vastes qui seront financés en fonction de l'enveloppe restante.

Considérant que les actions privilégiées par l'EPCI correspondent totalement aux 3 axes stratégiques définies dans le Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de CAP Nord Martinique :

- Axe 1 : Affirmer l'attractivité du nord de la Martinique au sein de l'île en prenant en compte les atouts touristiques du territoire et en créant les conditions d'une reprise économique,
- Axe 2 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique, dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités,
- Axe 3 : Développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque.

Considérant les actions proposées par CAP Nord Martinique :

PARC ECODEVELOPPEMENT PETIT-JEAN ROGET :

Réhabilitation d'une friche ; Construction et rénovation dans un esprit de circularité et de neutralité carbone ; Régénération des espaces urbains).

Montant prévisionnel TTC :

5 686 953,79 €

Financement :

Fonds vert (complétés par des fonds européens le cas échéant) : 90% ;
CAP Nord Martinique : 10%

G-PROX ET EQUIPEMENTS DE COLLECTE DES BIODECHETS

Donner aux foyers du territoire les équipements leur permettant de faire le tri des biodéchets

Coût estimatif total :

2 116 905 € (Dans le cas de l'extension collecte aux 18 Communes...),

Financement :

Fonds verts : 90% ;
CAP Nord Martinique : 10%

PROJET DE DEVOIEMENT DES EAUX PLUVIALES VERS LA BRECHE, QUARTIER ANSE L'ETANG TARTANE, COMMUNE DE LA TRINITE

Régler les dysfonctionnements hydrauliques (circulation et évacuation des eaux pluviales).

L'objectif de l'opération est de procéder à une remise en état des VRD de la zone avant rétrocession des voiries à la commune de La Trinité.

Coût total :

1 358 759,61 €

Financement :

Fonds vert : 90%
CAP Nord Martinique : 10%

ÉTUDES PREALABLES A LA GESTION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CAP NORD MARTINIQUECoût prévisionnel :

1 335 140 €HT

Financement :

CAP Nord Martinique : 10 %

Fonds vert 90 %

UNITE DE BROYAGE MOBILE DE DECHETS VERTSCoût prévisionnel :

1 138 480 €

Financement

ADEME : 796 936 euros en attente de validation ;

CAP Nord Martinique : 341 544 euros sur fonds propres (ou autres partenaires),

Fonds vert sollicité pour réduire la part CAP Nord Martinique et compléter le financement à 90%.

OPTIMISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS (ARTICULATION COLLECTE & COMPOSTAGE)Coût prévisionnel :

60 000 €

Financement :

Demande de co-financement ADEME déposée le 15/06/2022 n°22MAD0075,

Fonds verts à solliciter le cas échéant en complément pour réduire la part CAP Nord Martinique à 10%.

ÉLABORATION D'UN ENSEMBLE DE CARTES LOCALES DE PROJECTION ET D'EXPOSITION AU REcul DU TRAIT DE COTE AUX HORIZONS 30 ANS ET 100 ANS.

Élaboration de l'étude et des cartographies pour les 12 Communes littorales concernées.

Coût estimatif :

180 000 €

Recettes envisagées :

ODE 10% : 18 000€,

État Fonds Vert 80% : 144 000€

CAP Nord Martinique 10% : 18 000€

REVALORISATION PAYSAGERE ET SECURISATION FACE AU PHENOMENE D'EROSION COTIERE DU SITE VILLAGE VACANCES FAMILLE (VVF) DE TARTANE - COMMUNE DE LA TRINITE.Coût total :

620 000 €

Financement :

Fonds vert : 90%

CAP Nord Martinique : 10%,

VOLET AIR, ENERGIE ET CLIMAT DU SCOT

Estimation du coût de l'étude : Élaboration de l'étude Volet Air, énergie et climat du SCOT

95 000€.

Recettes envisagées

État Fonds Vert 90%

CAP Nord Martinique 10%

REALISATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L' AGGLOMERATION DU PRECHEUR ».

Coût prévisionnel :

3.004.000,00 €.

Recettes envisagées :

État Fonds Vert 36,53 %.

ODE 24,97%

OFB 30%

CAP Nord Martinique 8,50 %

Considérant que compte tenu des délais contraints, la Commission Finances n'a pu être saisie. Elle le sera dès l'instant où les plans de financements pressentis seront stabilisés. Les dossiers entièrement finalisés seront également présentés aux autres Commissions sectorielles ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider les projets présentés par CAP Nord Martinique au titre du Fonds Vert.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 mars 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT